

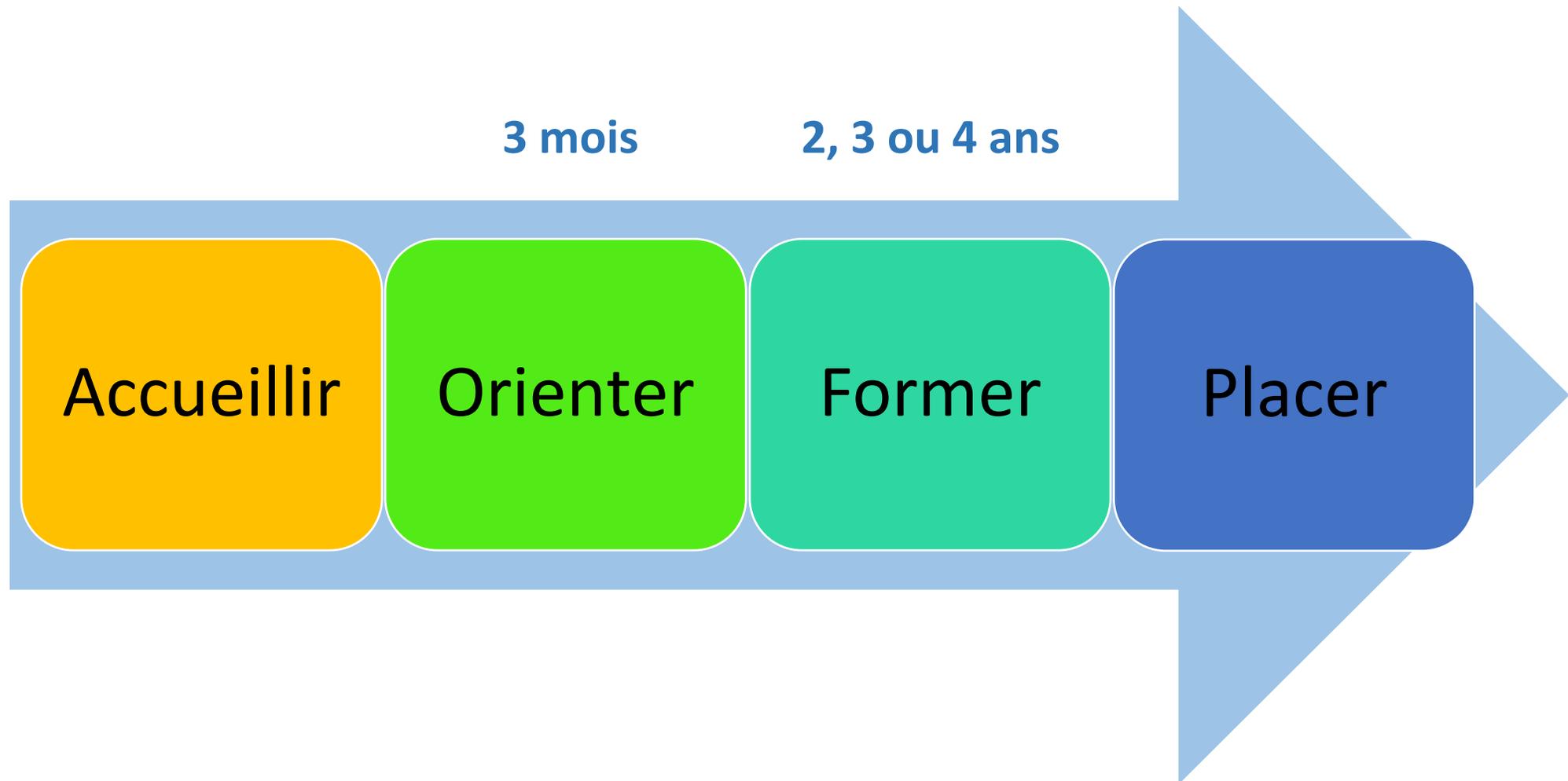
Conserver l'équité et l'employabilité avec des mesures individuelles, pour des désavantages individuels

Journée spéciale HEFP, 6 octobre 2021, Tolochenaz

Blaise Longchamp, directeur adjoint CFPS Le Repuis

- *Offrir une formation professionnelle spécialisée à des apprenti-e-s ne pouvant acquérir celle-ci selon le processus traditionnel, afin de leur permettre une autonomie maximale pour leur intégration professionnelle et sociale*
- Insérer durablement nos apprenti-e-s dans le marché du travail

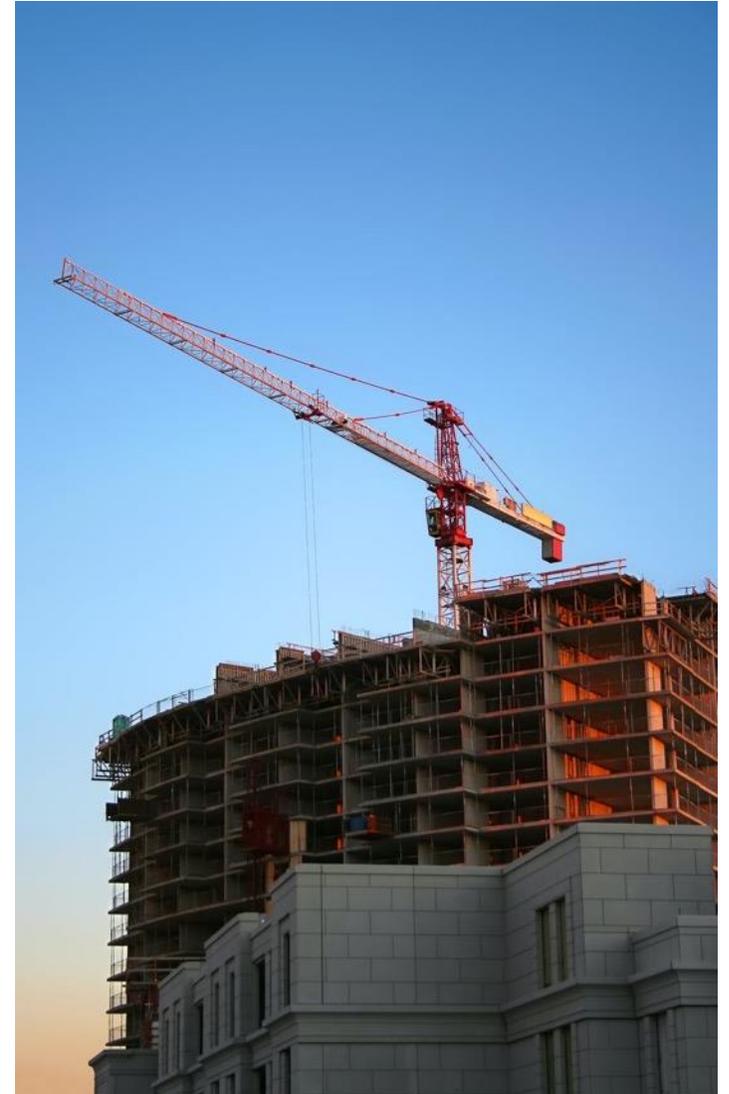
Mandat de notre centre de formation



- TSA, TDHA, dys ..., etc ...
- Des difficultés reconnues médicalement
- Des parcours jalonnés d'échecs



- Une mesure de l'AI est une compensation du désavantage
- Une entreprise n'est pas un centre spécialisé



- Le «bon» métier, c'est:
 - Celui qui plaît,
 - Celui qui permettra de mettre en valeur le potentiel,
 - Celui qui offre des perspectives d'emploi.
- Identifier l'impact du désavantage



- Evaluation des moyens utiles
- Communiquer et se coordonner sur les étais mis en place
- Mesurer l'effet des actions déployées



- Les bonnes compétences
- La bonne attitude
- La bonne entreprise



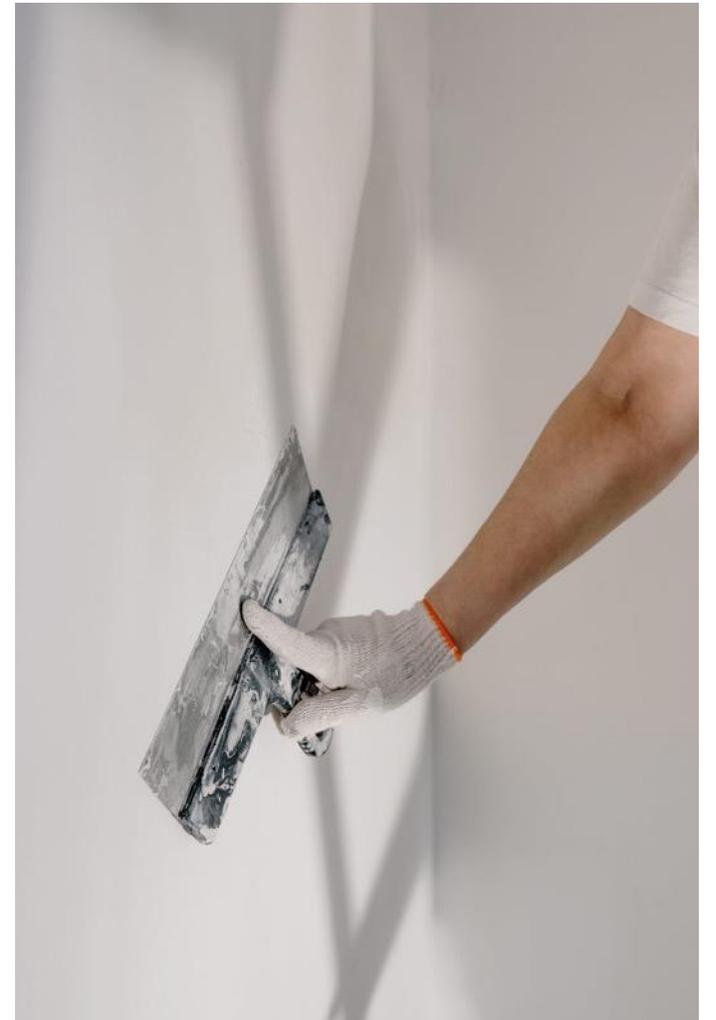
La fin et les moyens

- Ne compenser que le désavantage
- Les moyens mis en œuvre doivent être partagés et connus de tous les intervenants
- La compensation génératrice de désavantages



Conclusion

- La réussite est importante
- La compensation du désavantage doit être ciblée
- Réussir un examen n'est pas la garantie d'une insertion réussie
- Une approche globale de la personne est indispensable



Merci pour votre attention!